

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre, à 20 H 00, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. BARDET Bruno, Maire.

Etaient présents : BERNARD Thaddée, LACHAMBRE Anaïse, CROQUET Danièle, LOFFREDO François, SOMMERMONT Jean-François, MORCHAIN Muriel, MALRAIN Sébastien, SOMMERMONT Nicolas, VAN-GOETHEM Christelle, BARDET Bruno, JABELIN Nathalie.

Secrétaire de séance : JABELIN Nathalie

Le compte rendu de la réunion du 22 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

1-TRANSFERT DE POLICE AMIENS METROPOLE

Diverses compétences sont données à responsabilité de police d'Amiens Métropole :

- assainissement
- collecte des déchets ménagers
- accueil des gens du voyage
- sécurité des manifestations communautaires

Reste à compétence communale :

- police de circulation
- habitats dont les immeubles en ruines menacent la voie publique
- abandon des déchets sur la voie publique.

Dans tous les cas le Maire reste toujours responsable de sa commune.

2-COMPETENCE PLUI

Le conseil municipal a rejeté à l'unanimité des membres présents le rattachement en PLUI et conserve la carte communale.

3-CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le Maire explique que l'ancien conseil municipal avait délibéré et avait accepté la mise à disposition d'une lame de déneigement par Amiens Métropole dont l'utilisation est partagée avec la commune de Rumigny.

Une convention a été signée entre la commune et l'agriculteur chargé de l'utiliser.

Dans le cas des interventions en situation exceptionnelle, le Département s'engage à verser une participation représentant 100 % du coût des opérations de déneigement effectivement réalisées par les deux communes regroupées sur les sections de routes départementales convenues.

Monsieur le Maire précise que la commune ne prendra pas en charge la participation demandée pour les interventions en situation courante car celles-ci seront prises en charges par le département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de poursuivre la convention avec le département.

4-CONVENTION DE REMBOURSEMENT – ACHAT DE MASQUES AMIENS METROPOLE

Un montant de 316 euros est à verser à Amiens Métropole suite à l'achat de masques. Montant à régler rapidement afin de bénéficier d'une aide.

5-DEVIS COLAS

Un aménagement des entrées des résidents de la rue de Saint-Sauflieu a été réalisé pour un montant de 1 000 euros.

Le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité pour le règlement.

6-SIVOM DE BOVES

Monsieur le Maire informe que le SIVOM de Boves est maintenant nommé SYNDICAT DE VOIRIE DU SUD AMIENOIS.

Son siège social est à Vers-sur-Selles.

7-ADHESION DE LA COMMUNE DE LONGUEAU A LA FDE 80

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'adhésion de la commune de Longueau à la FDE80.

8-CENTRALE D'ACHAT AMIENS METROPOLE

Monsieur le présente la délibération qui a pour objet de permettre l'adhésion de notre Commune à la centrale d'achat (AMCA) dont Amiens métropole est gestionnaire.

Il a été délibéré à l'unanimité d'adhérer à la central d'achat.

9-TAXE D'AMENAGEMENT

Après délibération le conseil municipal décide d'instituer le taux de 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal.

7 personnes ont voté pour cette augmentation, 3 étaient contre.

10-GRIPPE AVIAIRE-RISQUE ELEVE

Notre département est placé risque élevé concernant la grippe Aviaire. Il est donc important d'en informer les propriétaires de volailles.

11-QUESTIONS DIVERS

- Recensement : Nathalie JABELIN informe l'ensemble du conseil municipal que le recensement aura lieu en début d'année 2021. De ce fait, un agent recenseur sera à recruter dans la commune. Le conseil municipal demande de privilégier une personne en recherche d'emploi.

- Salle des fêtes : François LOFFREDO demande à l'ensemble du conseil municipal de mettre un tarif unique pour la location de la salle. Sa proposition est rejetée par les membres du conseil.

Les Membres du Conseil Municipal